

Projet ES en libéral

I) L'intérêt d'un éducateur spécialisé en libéral

1) Manque de place en institutions et passerelle vers celles-ci

Du fait de mon expérience sur le terrain en tant qu'éducatrice spécialisée j'ai pu constater une forte demande de prise en charge et des institutions en manque de place. De ce fait des familles peuvent se retrouver sur liste d'attente pour l'admission de leur enfant, en IMP, IMPRO ou IMPJE... Un suivi de l'enfant peut être fait en SESSAD, CAMPS ou hôpital de jour mais ces structures font face à une énorme charge de travail, avec des demandes régulières et de plus en plus nombreuses. Il arrive que des familles ne puissent être accompagnées de suite ou à temps complet et certains parents peuvent alors se retrouver en difficulté. L'intervention d'un éducateur en libéral peut permettre un suivi, même ponctuel, afin d'aider au mieux et d'intervenir dans l'accompagnement du quotidien, le temps qu'une prise en charge en institution se libère.

De plus, il peut arriver que des parents aient parfois du mal à accepter l'orientation de leur enfant. Notamment lorsque celui-ci se trouvait auparavant en milieu dit ordinaire. Le lien peut alors être compliqué à mettre en place et l'arrivée en institution peut de ce fait être problématique pour l'enfant et sa famille. Un travail en amont avec un éducateur en libéral travaillant avec l'équipe pluridisciplinaire en charge de l'enfant ou susceptible de l'être, pourrait être un moyen pour créer une passerelle vers l'institution, créer un lien de confiance et permettre une arrivée de l'enfant plus sereine.

2) Manque de dispositifs pour les enfants en bas âge.

De même que les IMP ou IMPRO les IMPJE sont saturés de demandes et en manque de place. De plus les crèches n'ont pas toujours la possibilité ni les moyens d'accompagner les enfants ayant un handicap mental. Bien que des éducateurs de jeunes enfants travaillent au sein de ses structures, un travail en complémentarité est toujours profitable pour l'enfant et sa famille. Plus un enfant est pris en charge tôt, même de manière ponctuelle, plus grande est sa chance de progresser et de pouvoir s'insérer dans un futur cursus scolaire.

3) Soutien éducatif en plus de l'institution et/ou de l'école

A l'heure actuelle selon les préconisations de la loi de 2005, de nombreux enfants sont en inclusion scolaire dans des classes ordinaires ou des classes d'intégration scolaire (ULIS) et cela de la maternelle jusqu'au lycée accompagnés ou non par un AESH.

La mise en place d'un éducateur en libéral au domicile de l'enfant peut permettre de créer du lien avec l'école et notamment les AESH en aidant à la mise en place d'outils spécifiques. L'éducateur peut aider les parents et l'enfant dans le soutien scolaire mais aussi dans la mise en place de méthodes et dans la gestion du quotidien dont on sait l'impact sur les apprentissages.

De plus de nombreux enfants avec des troubles des apprentissages, des retards, troubles de la communication.... se trouvent d'abord et en premier temps, souvent, en classe maternelle. Ces enfants ne sont parfois pas encore suivis car non diagnostiqués ou au tout début d'un parcours de reconnaissance de handicap. L'intervention d'un éducateur en libéral permet alors de travailler cette notion du handicap avec la famille, son acceptation et sa connaissance et ainsi de travailler sur des pistes éducatives propres à l'enfant. Ainsi, dès le départ, le suivi en classe peut être plus simple

pour les parents, l'enfant mais aussi les professeurs des écoles et les AESH.

4) Prise en charge individuelle

Lors de l'intervention d'un éducateur en libéral la prise en charge se fait au domicile de l'enfant ou dans ses différents lieux de vie et ceci de manière individuelle. Ceci permet une intervention qui tient compte des besoins de l'enfant et de son environnement familial. Le rythme de l'enfant est ainsi respecté, les méthodes sont mises en place avec l'enfant et sa famille au plus près de leur quotidien.

5) Mise en place et connaissance des outils et pédagogies proposées au sein de la famille et des partenaires s'occupant de l'enfant.

Après un temps d'observation et d'évaluation des demandes et besoins éducatifs l'éducateur peut mettre en place des outils, des méthodes spécifiques avec l'enfant, sa famille et les partenaires. Il les adapte de manière individuelle et les ajuste régulièrement selon les évolutions de l'enfant. L'éducateur peut ainsi mettre en place des activités de soutien aux apprentissages, une aide régulière à l'autonomie (mise en place de pictogrammes...), des outils de communication (PECS, MAKATON), une aide à la gestion de conflits et aux troubles du comportement.

II Mon expérience professionnelle en tant qu'éducatrice spécialisée:

Éducatrice depuis dix ans j'ai travaillé quelques années auprès d'adultes en rupture sociale, d'adolescents en difficultés sociales et 7 ans en IMP.

J'ai donc suivi des enfants ayant des déficiences intellectuelles avec ou sans troubles associés, des enfants porteurs de TSA, des enfants avec des troubles des apprentissages, du langage et de la communication, des enfants porteur de la trisomie 21, du syndrome fœtal, du syndrome du cri du chat, d'Angelman....

J'ai suivi des formations à la pédagogie Montessori, à la méthode PECS et MAKATON. J'ai pour projet de me former à la méthode ABA dont j'ai déjà pu avoir un aperçu par des lectures et la consultation du site « Canal autisme ». De plus je me rends compte que, dans mon travail en IMP, j'utilisais déjà des outils correspondant à des éléments de cette méthode.

Voici mon cv :

+ 8 ans d'expérience professionnelle auprès d'enfants

Encadrement d'enfants âgés de 7 à 11 ans.

Évaluation de la situation individuelle, familiale, sociale de l'enfant.

Gestion du quotidien, travail de répétition dans le temps et dans l'espace (repas, coucher, hygiène...).

Gestion des conflits, activités de médiation et de coopération, médiation de groupe.

Soutien aux apprentissages en binôme avec un professeur des écoles.

Mise en place d'activités ludiques (capacités d'éveil, psychomotricité, jeux, peinture...).

Animation d'un atelier théâtre et d'expression corporelle.

Activités de communication et langage.

Travail de socialisation et d'autonomisation d'enfants en situation de handicap.

Accompagnement d'enfants avec troubles envahissants du développement, déficience et/ou troubles associés.

Travail autour des prérequis en lien avec le travail scolaire de l'enfant et son projet individuel.

Accompagnement des parents ayant un enfant en situation de handicap.

Création et instauration de projet individuel en lien avec une équipe pluridisciplinaire.

Mise en place d'activités basées sur la pédagogie Montessori au sein d'un groupe éducatif.

Références employeurs : IMP Jules Verne (2008-à février 2016)
IME Saint Joseph, Guebwiller (2001-2003/2006-2007).

1 an d'expérience professionnelle auprès d'adolescents

Encadrement d'adolescents âgés de 13 à 18 ans.

Création d'une relation éducative personnalisée en utilisant les actes de la vie quotidienne, les activités de loisirs, de travail...

Gestion de situations difficiles.

Mise en place d'actions éducatives de manière collective et individuelle.

Travail de socialisation et d'insertion professionnelle.

Animation d'un atelier percussion. Organisation et animation de sorties extérieures.

Accompagnement des familles.

Références employeurs : Foyer Saint Jean, Mulhouse (2006-2007).

Foyer René Cayet, Mulhouse (stage 1^{ère} année ES 2003-2004)

3 ans d'expérience professionnelle auprès d'adultes

Accompagnement dans le quotidien d'usagers de drogues en appartement thérapeutique.

Entretiens individuels, accueil collectif en CAARUD.

Médiation lors de conflits.

Aide à la réinsertion professionnelle.

Travail autour de la consommation de produits, de la réduction des risques, des pathologies

VIH, VHC et des troubles psychiatriques associés.

Travail autour de la relation mère/enfant, de la violence.

Références employeurs : Association Argile CSST et CAARUD de 2007 à 2008 en tant qu'ES, stagiaire en 2^{ème} année ES pendant 4 mois ½ en 2004/2005.

Association Solidarité Femmes, Saint Louis, stagiaire en 3^{ème} année ES pendant 7 mois ½ en 2005/2006.

Accueil 115 en 2004.

Formation

2003/2006 Formation d'éducateur spécialisé à l'ISSM.

2001/2003 Niveau DEUG de psychologie.

26/27/28 Mai 2015 Initiation pédagogie Montessori dans le champ de l'action médico-sociale.

27 et 28 juin 2016 Formation PECS avec PECS France.

23 /24/25 août et 11/12/13 octobre Formation Makaton avec AAD Makaton.

Mars 2017 Formation prévue ABA avec edi.formation.

Divers

Célibataire, 34 ans. Permis B, véhicule personnel.

Informatique : connaissance de Word, Excel, Internet.

Bénévole à la Boutique Bémol (Association Argile) de juin 2005 à 2007

Bénévole aux Restos du cœur de 2001 à 2002.

Séjour humanitaire en République Démocratique du Congo (animation auprès d'enfants des rues, prévention VIH). **Voyage** de 7 mois en Europe.

Loisirs : percussions africaines, théâtre (Bac théâtre, troupe d'amateurs « le théâtre des Quinquets de 2001 à 2003, atelier des tréteaux de 2003 à 2005 puis à la Manufacture et à l'espace110.)

Le Public concerné :

Enfants handicapés avec ou sans troubles associés.
Public avec des troubles de la communication.
Toute personne porteuse de handicap.
Toute personne souffrant de retard mental, de troubles de la communication et de l'apprentissage.
Travail avec la famille et l'enfant.
Travail avec les structures associatives, les partenaires, les écoles, les écoles d'éducateurs.

Lieu géographique:

Dans le département du Haut-Rhin.

III Les outils proposés et les différents types d'intervention

1) Particuliers

Visite d'évaluation des besoins de l'accompagnement.

Mise en place et écriture de projet personnalisé d'accompagnement éducatif.

Mise en place et création d'outils spécifiques d'aide à la communication (communication améliorée et alternative type Makaton, PECS) et pédagogie alternative type Montessori.

Soutien aux apprentissages, à la socialisation et à l'autonomie, gestion des conflits et aide à la gestion des troubles du comportement.

Écriture des différents rapports et des évaluations

Guidance parentale

Accompagnement socio-éducatif à domicile et à l'extérieur dans les différents lieux fréquentés par l'enfant (école, club, centre aéré, déplacements urbains, sorties...)

Collaboration (réunions, écrits...) avec les partenaires

2) Professionnels

Interventions ponctuelles dans les écoles de professionnels autour de thématiques : le métier d'ES en libéral, le travail en équipe pluridisciplinaire, l'enfant porteur de handicap, l'autisme, les pédagogies alternatives, les troubles du comportement, la CCA, les groupes d'analyse de pratique...

Mise en place de groupes d'analyse de pratique pour les étudiants.

3) Associations de parents

Présentation des différents outils et pédagogies alternatives

Mise en place d'activités collectives pour les enfants

Groupe de parole et discussion parents autour d'une thématique précise.« café-parents » autour de thématiques : l'annonce du handicap, la gestion du quotidien, les outils alternatifs comme aide à la

communication et à l'autonomie, la gestion des troubles du comportement, la scolarité des enfants handicapés, la pédagogie Montessori, Makaton et PECS....

4) Descriptif des outils et pédagogies

a) PECS : voici la description de la méthode PECS donné par PECS France (<http://www.pecs-france.fr>)

Qu'est-ce que le PECS?

« Le PECS (Système de Communication par Échange d'Images) est une méthode permettant de mettre en place une communication fonctionnelle auprès de personnes avec autisme ou ayant une incapacité de communication orale.

Le Système de Communication par Échange d'Images a été développé en 1985 dans le cadre d'un programme pour enfants avec autisme du Delaware (USA). Ce système est actuellement proposé dans de nombreux pays du monde, comme moyen de communication, à des personnes ne parvenant pas à utiliser un langage oral intelligible ou fonctionnel (enfants, adolescents ou adultes porteurs d'autisme, de trisomie, de déficience intellectuelle, d'aphasie, de dysphasie, etc...). Le PECS peut être enseigné par des professionnels (éducateurs, orthophonistes, psychologues, enseignants...) et des parents, dans tous les endroits de vie.

Le PECS ne nécessite pas de matériel complexe ou onéreux et n'implique aucun Prérequis..

Le PECS est tiré des principes d'enseignement de l'Approche Pyramidale de l'Éducation qui est une application de l'ABA. Le PECS prend pour appui permanent la motivation de la personne et a pour but de l'amener à une communication spontanée et autonome. Son enseignement est rigoureux et passe par 6 phases d'apprentissage. Différentes études ont montré que le PECS n'entravait pas l'accès au langage oral mais qu'au contraire, il facilitait l'accès à la parole, particulièrement chez des enfants d'âge préscolaire. Dans tous les cas, il améliore la qualité de vie de la personne et de sa famille dans la mesure où il permet une communication efficace. »

b) MAKATON : Voici la définition de la méthode Makaton donné par le site de formation AAD Makaton : (<http://www.makaton.fr/article/quest-ce-que-le-makaton.html>)

« Qu'est-ce que le Makaton ?

Le programme Makaton a été mis au point en 1973-74 par Margaret WALKER, orthophoniste britannique, pour répondre aux besoins d'un public d'enfants et d'adultes souffrant de troubles d'apprentissage et de la communication.

Le MAKATON est un Programme d'Aide à la Communication et au Langage, constitué d'un vocabulaire fonctionnel utilisé avec la parole, les signes et/ou les pictogrammes.

Les signes et les pictogrammes illustrent l'ensemble des concepts. Ils offrent une représentation visuelle du langage, qui améliore la compréhension et facilite l'expression.

La diversité des concepts permet rapidement de favoriser les échanges, en accédant à l'ensemble des fonctions de la communication : dénommer, formuler une demande ou un refus, décrire, exprimer un sentiment, commenter...

Le MAKATON propose : (mise en page à revoir)

- un vocabulaire de base structuré en 8 niveaux progressifs avec un niveau complémentaire ouvert
- un vocabulaire supplémentaire répertorié par thèmes permettant d'enrichir les 8 premiers niveaux.

Ce vocabulaire personnalisé est introduit en fonction de l'évolution et des besoins individuels.

Le MAKATON répond aux besoins d'une large population d'adultes et d'enfants atteints de troubles du langage associés à des handicaps divers : retard mental, autisme, polyhandicap, troubles spécifiques du langage, atteintes neurologiques affectant la communication.

Le MAKATON s'adresse également à l'entourage de la personne en situation de handicap : parents, orthophonistes, éducateurs, psychomotriciens..., afin d'utiliser le même mode de communication et faciliter ainsi son apprentissage.

Les objectifs du programme Makaton :

Établir une communication fonctionnelle

Améliorer la compréhension et favoriser l'oralisation

Structurer le langage oral et le langage écrit

Permettre de meilleurs échanges au quotidien

Optimiser l'intégration sociale »

Qu'est ce que la méthode ABA ? Voici la définition de la méthode ABA donnée par le site AVAutisme France.

http://www.ovafrance.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=50&Itemid=99

« Le sigle A.B.A. signifie Applied Behavior Analysis ou Analyse Appliquée du Comportement.

L'application de l'A.B.A. est dérivée des recherches du Dr. B.F. Skinner (1938 – Behavior of Organism), un des plus grands psychologues comportementalistes du 20ème siècle.

D'après Cooper, Heron, et Heward (1987), l'Analyse Appliquée du Comportement peut se définir de la manière suivante : "Une science dont les procédures dérivées des principes du comportement sont systématiquement appliquées afin d'améliorer de manière significative le comportement social et qui a pu démontrer de manière expérimentale que les procédures employées étaient responsables de l'amélioration du comportement."

Il est prouvé empiriquement que l'ABA apporte un développement mesurable et continu chez les personnes relevant du spectre autistique.

Les principes de base et objectifs de l'ABA-VB sont basés sur une démarche scientifique et utilisent les principes de la recherche fondamentale. Celle-ci a mis en évidence que tout enfant apprend naturellement par les relations qu'il entretient avec son environnement physique et social. Les personnes ayant des troubles du développement et du comportement, notamment les enfants autistes, présentent des difficultés d'apprentissage. Elles ont besoin d'aide pour développer les apprentissages de base. Leurs difficultés de communication, d'interaction, de socialisation leur confèrent des difficultés d'adaptation et d'intégration. L'existence de comportements perturbateurs vient gêner les relations avec leur environnement et empêcher l'indépendance, l'autonomie, la liberté d'action. Dès lors, ce sont les comportements perturbateurs qui contrôlent la vie de l'enfant. L'objectif sera de l'aider à gérer ses comportements de façon suffisamment adaptée pour lui permettre de s'intégrer à la société. »

d) La manière dont je les met en place :

Chaque méthode est un outil au service des besoins de l'enfant. Je n'utilise donc pas une méthode mais des méthodes en fonction du niveau, du projet éducatif, du quotidien, des difficultés et des possibles de *l'enfant*. Un temps d'observation est nécessaire avant de mettre en place des outils. Ceci se fait en collaboration et en réflexion avec l'enfant, sa famille et les partenaires autour de lui.

La mise en place se fait étapes par étapes afin de ne pas aller trop vite, au risque de se perdre dans ces méthodes. De plus, cet apprentissage se fait essentiellement par le jeu dans différents domaines (soutien scolaire, gestion des conflits et comportements...) et en utilisant différents outils éducatifs. Il me semble, en effet, d'après ma pratique que l'enfant acquiert les apprentissages essentiellement par le jeu et la relation à l'autre que celui-ci permet.

De plus, je pars du principe que chaque enfant possède des capacités, plus ou moins grandes selon son âge, ses difficultés et là où il en est. Mais chaque enfant peut progresser et apprendre à son rythme. De ce fait les outils de communication ne sont que des outils parmi d'autres pour aider au mieux l'enfant à développer ses potentialités.

Enfin ces outils peuvent se mettre en place avec l'orthophoniste qui suit l'enfant, suite à son diagnostic et en fonction du type d'outil de communication préconisé par ce professionnel.

e) Pourquoi mettre en place des outils de communication améliorés et alternatifs ?

Les outils de communication améliorés et alternatifs permettent :

- de diminuer les troubles du comportement, car ceux-ci sont souvent dus à une difficulté de l'enfant à se faire comprendre. Celui-ci n'ayant alors pas d'autres manières de se faire comprendre que par des comportements non adaptés mais qui sont les seuls moyens dont il dispose.
- l'accès à l'autonomie. L'enfant peut ainsi apprendre à dire ce qu'il veut faire et à comprendre de quelle manière. L'autonomie se développe que ce soit dans les gestes du quotidien comme les repas, la propreté, l'habillage... Mais aussi dans des actes comme se rendre à l'école, collège, faire des courses, jouer au parc de jeux, s'occuper à la maison....
- la socialisation. En apprenant des outils de communication l'enfant pourra se faire comprendre, échanger avec les membres de sa famille. Des échanges deviennent possibles et de ce fait d'autres rapports et échanges s'installent et peuvent être source de plaisir ... Ces outils peuvent et doivent s'ouvrir à l'environnement de l'enfant : école, famille, amis...
- d'améliorer les apprentissages. L'enfant aura moins de troubles du comportement et sera plus disponible pour les apprentissages cognitifs. Ces apprentissages pourront lui être expliqués, il pourra poser des questions, être actif et de ce fait expérimenter donc apprendre. Sa compréhension sera facilitée.
- l'amélioration ou la venue du langage oral. Contrairement à ce que l'on peut croire ces outils n'entravent pas la parole mais bien au contraire la stimulent. Certains chercheurs expliquent que l'enfant soumis à moins de pression aurait plus de facilité à tenter l'oralisation et aurait moins peur de se tromper ou de ne pas se faire comprendre du fait des outils autres mis à sa disposition. De plus les outils de communication améliorés et alternatifs CAA apportent plus de confiance en soi et plus de vocabulaire.

Pour certains enfants l'acquisition de la parole sera longue ou ne se fera peut-être pas, les outils de CAA lui donne alors des moyens de s'exprimer.

- Des repères dans le temps et dans l'espace. Tout enfant en cours de développement a besoin d'apprendre à se repérer dans le temps et l'espace afin de mieux appréhender son

environnement, le connaître et le comprendre. Mais ceci est d'autant plus le cas auprès d'enfant ayant des déficiences intellectuelles et/ou TSA.

- Tout enfant est un être en devenir et un membre à part entière de notre société. Lui permettre de s'exprimer c'est lui laisser sa place en tant qu'individu et citoyen.

f) Quels autres outils existent ?

J'utilise quotidiennement des jeux éducatifs en soutien aux apprentissages, des jeux de langage et de vocabulaire, des jeux d'expression corporelle qui permettent de travailler le rapport au corps, la motricité, le langage, le lien à l'autre, l'imaginaire et l'imitation, des activités basées sur la pédagogie Montessori.

J'utilise des supports comme les histoires pour enfants, le kamishibai, des jeux de coopération.

De plus, forte de mon expérience, j'ai une solide expérience dans la gestion de conflits, les troubles du comportement, la gestion de la violence.

Je mets en place des techniques d'entretien, d'observation et d'analyse afin de mieux comprendre et repérer les besoins de l'enfant, mais aussi ceux des parents. Je peux accompagner les parents, répondre à leurs questionnements, discuter de leurs inquiétudes et de leurs souhaits. Je ne porte aucun jugement et toute décision sera faite avec leur participation.

De plus, après de nombreuses années en institutions je sais travailler en équipe et je connais le réseau haut-rhinois. Je travaille toujours en collaboration avec l'environnement de l'enfant, en respectant les outils déjà mis en place et le projet éducatif.

L'utilisation de certains outils ABA viendra appuyer la mise en place des objectifs définis pour l'enfant ; que ce soit dans la gestion des conflits, l'amélioration de l'attention et des apprentissages cognitifs, l'instauration ou l'amélioration de l'autonomie...

g) L'intérêt de travailler avec une éducatrice spécialisée libérale pour les familles :

Faire intervenir un professionnel à domicile n'est pas toujours une décision évidente. Les parents restent les personnes les mieux à même de connaître leur enfant. Je ne suis pas là pour leur enseigner comment être ni comment faire mais pour leur permettre de connaître et d'utiliser des outils adaptés au mieux-être de leur enfant. Je peux leur permettre d'avoir un nouveau regard sur certaines situations qui peuvent leur poser souci dans leur quotidien. A partir de là on peut échanger sur ce qu'il est possible de mettre en place, ensemble, à domicile.

De plus je peux ainsi instaurer du lien avec les différents professionnels qui s'occupe de l'enfant afin de créer un projet individuel le plus collaboratif et cohérent possible.

C'est pour cette raison qu'il est important pour moi de rencontrer régulièrement les parents et de faire des séances avec leur enfant en leur présence afin de fixer au mieux les objectifs du projet individuel.

Je ne suis pas là pour juger, ni imposer des choix. Je donne simplement mon avis en tant que professionnel et souhaite établir des relations basées sur la franchise et la libre participation.

IV Prix :

-1°) Particuliers :

Les séances à domicile sont fixées à 35€ de l'heure. Pour chaque enfant je conseille 2h par semaine minimum.

Les préparations, réunion, intervention extérieures sont compris dans les 35€.

Des frais de déplacement seront demandés en fonction de votre lieu d'habitation.

Un planning au trimestre est fixé à l'avance afin de gagner en régularité et ainsi permettre aux enfants de mieux se repérer.

En cas d'empêchement il est demandé de prévenir deux jours à l'avance minimum afin de pouvoir refixer un autre rendez-vous en fonction de l'organisation. Les rendez-vous annulés le jour même doivent être payés.

Le premier entretien de rencontre/d'évaluation n'est pas payant.

Le montant des prestations est fixé de manière globale.

Il englobe les 25% de charge sur l'impôt des entreprises qui me sont imputés, le montant de mon assurance professionnelle, les cotisations et coût de gestions divers.

- 2°) professionnels et ateliers pédagogiques familles ou associations de parents :

35E/H+10E (mettre € et pas E) de préparation+frais de déplacement.

- « café-parents » autour de thématiques : l'annonce du handicap, la gestion du quotidien, les outils alternatifs comme aide à la communication et à l'autonomie, la gestion des troubles du comportement, la scolarité des enfants handicapés, la pédagogie Montessori, Makaton et PECS
- interventions ponctuelles dans les écoles de professionnels autour de thématiques : le métier d'ES en libéral, le travail en équipe pluridisciplinaire, l'enfant porteur de handicap, l'autisme, les pédagogies alternatives, les troubles du comportement, La communication améliorée et alternative, les groupes d'analyse de pratique...

Aides financières aux familles :

- **La PCH** : Prestation de Compensation du Handicap) : Il s'agit d'une aide personnalisée destinée à financer les besoins liée à la prise en charge des personnes en difficulté . Un dossier constitué par un médecin est remis à la MDPH (Maison Départementale des Personnes Handicapées.)
- **L'AEEH** :Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé) : il s'agit d'une prestation destinée à compenser les frais d'éducation et de soins apportés à un enfant en situation de handicap. Cette aide est versée à la personne qui assume la charge.
- Paiement par **chèques CESU** : qui vous donne plusieurs avantages :
 - exonération de cotisations. Cf guide exonération de charges(à mettre sur le site). Si vous percevez l'AEEH ou la PCH, vous serez automatiquement exonéré des cotisations patronales de Sécurité sociale, vieillesse et allocation familiale. Vous pouvez effectuer sur le site du CESU la simulation concernant les autres cotisations, et vérifier : <http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces3.jsp>
 - Vous bénéficiez avantages fiscaux.

Dans le cas où vous êtes imposable, vous recevrez une attestation fiscale contenant ce que vous avez versé (salaire+cotisations) à porter sur votre prochaine déclaration d'impôts, et là vous bénéficierez d'un abattement de 50% de ce qui a été versé.

Si vous n'êtes pas imposable, vous bénéficierez d'un crédit d'impôt, payé par chèque.

- Des démarches simplifiées.

Vous n'aurez pas de fiches de paye à établir, c'est le CESU qui s'en charge. Il faut faire une demande d'adhésion sur le site du CESU: <http://cesu.urssaf.fr/cesweb/hime.jsp>

- Vous aurez une déclaration à faire en ligne tous les mois. Vous pourrez me payer avec votre propre chéquier. Vous pourrez aussi adhérer en passant par votre banque qui vous fournira des chèques CESU et des volets sociaux : <http://www.cesu.urssaf.fr/cesweb/ces2.jsp>

Si vous décidez de ne pas payer en chèque CESU, ce qui est tout à fait possible, vous pourrez indiquer vos dépenses sur votre déclaratin d'impôts ce qui donnera lieu à des déductions de votre salaire net imposable.

V) Charte d'engagement réciproque :

Je m'engage à :

- rester fidèle à mon référentiel métier
- ne pas être dans le jugement
- respecter votre confidentialité
- être toujours dans le respect de l'enfant, de sa famille
- respecter son projet individuel
- travailler en équipe pluridisciplinaire
- trouver un lieu de supervision de ma pratique
- proposer des outils éducatifs
- faire des écrits professionnels et des préparatifs en lien avec le projet de l'enfant
- Travailler l'orientation de votre enfant pour son bien être, quitte à me rendre "inutile."

Je fais partie du réseau d'éducateurs indépendants ALTISS, réseau de professionnels qui me permet de ne pas rester isolée dans ma pratique, de continuer de me former et d'avoir des outils. Je possède par ce biais une carte professionnelle qui instaure un cadre légal en vous confirmant que je possède le diplôme d'éducateur spécialisé..

Vous vous engagez à :

- être respectueux du professionnel qui intervient à votre domicile
- prendre en compte son avis et ses propositions
- payer tous les mois les prestations (je vous ferai un devis, un contrat et des factures ou vous passerez par les chèques CESU)
- travailler en collaboration avec l'équipe pluridisciplinaire.
- être présent à certaines séances et participer à des temps d'échanges concernant le projet pour votre enfant.
- respecter les horaires et rendez-vous fixés lors de l'entretien d'évaluation et si changements prévenir relativement à l'avance.
- si vous décider d'arrêter la prise en charge, prévenir un mois à l'avance afin de pouvoir clôturer correctement le travail mis en place avec l'enfant et prévoir une orientation si besoin

